

<p>MAIRIE DE VIGNIEU Place de la Paix 38890</p> 	<p>PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 09 octobre 2025 20 h 00</p>																																																				
	<p>Date de convocation : 03 octobre 2025 Conseillers en exercice : 12 Quorum : 7 Présent(s) : 10 Pouvoir(s) : 0</p>																																																				
	<table border="1"><thead><tr><th>Nom</th><th>Présent(e)</th><th>Absent(e) excusé(e)</th><th>Absent(e)</th></tr></thead><tbody><tr><td>RÉGNIER Camille, maire</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>DUMARTEREY Ana-Paula, 1^{ère} adjointe</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>MARION Alain, 2^{ème} adjoint</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>ZUCCOLO Christèle, 3^{ème} adjointe</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>AUDOUAL Mickaël, 4^{ème} adjoint</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>GROSSELIN Hélène</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>FERRARIS Patrick</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>MINCHIN Stéphane</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>JULIA Olivier</td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>BOLDI Ingrid</td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>DUBOIS Céline</td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>RIMBOD Sébastien</td><td>X</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)	RÉGNIER Camille, maire	X			DUMARTEREY Ana-Paula, 1 ^{ère} adjointe	X			MARION Alain, 2 ^{ème} adjoint	X			ZUCCOLO Christèle, 3 ^{ème} adjointe	X			AUDOUAL Mickaël, 4 ^{ème} adjoint	X			GROSSELIN Hélène	X			FERRARIS Patrick	X			MINCHIN Stéphane	X			JULIA Olivier	X			BOLDI Ingrid		X		DUBOIS Céline		X		RIMBOD Sébastien	X		
Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)																																																		
RÉGNIER Camille, maire	X																																																				
DUMARTEREY Ana-Paula, 1 ^{ère} adjointe	X																																																				
MARION Alain, 2 ^{ème} adjoint	X																																																				
ZUCCOLO Christèle, 3 ^{ème} adjointe	X																																																				
AUDOUAL Mickaël, 4 ^{ème} adjoint	X																																																				
GROSSELIN Hélène	X																																																				
FERRARIS Patrick	X																																																				
MINCHIN Stéphane	X																																																				
JULIA Olivier	X																																																				
BOLDI Ingrid		X																																																			
DUBOIS Céline		X																																																			
RIMBOD Sébastien	X																																																				

Secrétaire de séance : Patrick FERRARIS
Pouvoirs : 0

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Site local espace naturel sensible de la dune des mémoires (sl299) -- convention de labellisation n°spn-2025-107
- Subvention à la coopérative scolaire de l'école pour l'organisation de classes découvertes

Dossiers :

- PLU : point sur la procédure de révision
- Groupe scolaire : point sur la réflexion
- Rapports 2024 du SEPECC
- Courrier de M. Laurent Pradel - Proposition de vente à la commune
- Recrutement en vue du départ en retraite d'un agent technique
- Acquisition d'un tracteur par la commune
- Pose des guirlandes de Noël sur la commune en décembre 2025

Questions diverses

Suspension de séance

DÉLIBÉRATIONS

N° 20/2025	Site local espace naturel sensible de la dune des mémoires (sl299) – convention de labellisation n°SPN-2025-107
-------------------	--

Absence de Stéphane MINCHIN. Délibération approuvée à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Débat avant le vote : Néant

Le site local de la dune sableuse des Mémoires (SL299) a été intégré dans le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) du Département de l'Isère par décision de la commission permanente du Département en date du 20 décembre 2013 en tant que petit site naturel (PSN23) et en date du 8 décembre 2023 en tant que site local (SL299).

A ce titre, une convention est intervenue entre le Département et la Commune, en date du 17 février 2014 (PSN23), renouvelée le 19 janvier 2024 (SL299).

L'assemblée départementale a approuvé, lors de la session du 27 septembre 2024, son nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la commission permanente du 6 décembre 2024 a adopté le règlement d'intervention sur le réseau des espaces protégés isérois.

Les sites ENS constituent un des éléments de la politique du Département en faveur de l'environnement et de la biodiversité, ils contribuent, au côté d'autres dispositifs, à la stratégie nationale des aires protégées qui vise 30% du territoire national en aire protégée, dont 1/3 en protection forte.

Le réseau des ENS a été fortement développé en Isère pour atteindre 146 sites totalisant plus de 10 000 ha en zone d'intervention. L'orientation prioritaire du Département est désormais d'avoir une politique opérationnelle de gestion du réseau des ENS en s'assurant de la maîtrise foncière et de la bonne gestion de l'ensemble des sites.

Le site espace naturel sensible de la dune sableuse des Mémoires (SL299), situé sur la commune de Vignieu, dispose d'une maîtrise foncière de la zone d'intervention permettant de mettre en œuvre un document de gestion.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental des ENS, ce site est intégré dans le réseau des espaces naturels sensibles de l'Isère en tant que :

ENSL à vocation patrimoniale : l'objectif principal est la conservation du patrimoine naturel (peu d'accueil).

Madame le Maire rappelle l'intérêt patrimonial de ce site et la volonté communale de préserver et gérer cet espace.

Au vu des nouvelles dispositions du nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS), le Département propose la signature d'une nouvelle convention d'intégration du site de la dune sableuse des Mémoires (SL299) dans le réseau des ENS isérois à intervenir entre le Département et la Commune ;

Madame le Maire donne lecture du projet de la nouvelle convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les termes de la convention d'intégration de la dune sableuse des Mémoires (SL299) dans le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) isérois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'intégration et toutes les conventions ultérieures relatives à l'espace naturel sensible.

N° 21/2025	Subvention à la coopérative scolaire de l'école pour l'organisation de classes découvertes
-------------------	---

Absence de Stéphane MINCHIN. Délibération approuvée à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Débat avant le vote : néant

L'école primaire de Vignieu sollicite une aide de la commune pour le financement d'une classe découverte du 13 au 17 octobre 2025 à Villard de Lans dans le Vercors (5 jours / 4 nuits) pour les élèves de GS / CE1 / CE2 / CM1 et CM2, soit un effectif prévisionnel de 85 élèves.

Le financement de ce projet est réalisé en partie par la participation du Sou des Ecoles et en partie par la participation des familles.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la demande avait été débattue lors de la séance du conseil municipal du 19/05/2025 et qu'il avait été convenu que la commune participe à hauteur de 3 000€.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-D'ATTRIBUER une subvention pour la classe découverte à la coopérative scolaire de l'école primaire de Vignieu pour un montant de 3 000€ ;

-D'AUTORISER le maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la délibération à l'unanimité des présents.

DOSSIERS :

Arrivée de Stéphane MINCHIN à 20h33.

- PLU : point sur la procédure de révision :

Mme le Maire rappelle que le PLU n'est pas encore arrêté à ce jour et laisse la parole à Alain MARION, adjoint en charge de l'urbanisme. Alain MARION explique qu'à la suite de la réunion de travail du 15 septembre dernier, les éléments de réflexion ont été transmis à Mme Christèle VINCENT, bureau d'études VERDI. Un échange en visio est programmé lundi 13 octobre 2025 avec le cabinet VERDI pour discuter des points à retravailler avant l'arrêt du PLU, programmé au Conseil Municipal de décembre 2025.

- Groupe scolaire : point sur la réflexion

Mme le Maire donne la parole à Alain MARION pour présenter ce sujet. Un rendez-vous est programmé vendredi 10 octobre 2025 avec le cabinet Zeppelin, bureau d'études en charge de ce dossier, pour faire un point d'avancement sur ce dossier, notamment sur les parties finances et faisabilité du projet. Un point avec les financeurs potentiels (Département, Sous-Préfet, Région) a été fait : les subventions sont « à tiroir », cela nécessite donc un phasage des opérations (démolition, reconstruction, réhabilitation...). Romain BOUSSON, directeur de l'école et Céline BARBOUCH, responsable des services périscolaires sont conviés à ce rendez-vous pour leur vision côté utilisateurs des locaux. Alain MARION annonce que le projet global est estimé à 2.8 millions d'euros, ce qui obligera un phasage des investissements.

Mme le Maire complète en indiquant qu'un gros travail de réflexion a été fait sur ce mandat malgré un contexte compliqué (nouvelle équipe municipale, période Covid, contraintes de terrain, révision du PLU...), il profitera au mandat suivant. Les prochains élus auront tous les éléments pour avancer sur ce projet. Pour connaître les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre, il faut présenter un projet fini, avec la création de plans définitifs (dépense élevée), ce qui n'est pas le cas à ce stade de la réflexion. Mme le Maire rappelle également le contexte politique actuel avec la baisse des dotations et des subventions en général. La Région est le plus gros financeur et a favorisé lors de ce mandat des projets liés autour de l'éducation. Il y a de fortes chances pour que les subventions soient orientées vers une autre thématique à compter du prochain mandat. Ce mandat aura servi à structurer ce projet.

- Courrier de M. Laurent PRADEL – Proposition de vente à la commune :

Mme le Maire explique à l'assemblée avoir rencontré avec Alain MARION M. Laurent PRADEL, propriétaire de la parcelle C 274 à côté de l'école du Bas, rue de la Rochetière. Dans le cadre du regroupement scolaire envisagé, une partie de cette parcelle pourrait être acquise par la commune pour permettre de faire évoluer ce projet. M. Laurent PRADEL, après avoir entendu les explications données et après réflexion, a fait une proposition chiffrée écrite à la commune.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu et de la proposition économique à l'assemblée.

Mme le Maire reprend la proposition financière de M. PRADEL, basé sur une estimation à 110 €/m² pour un terrain constructible et sur la dévalorisation de son patrimoine, tout en rappelant à l'assemblée que cette parcelle à ce jour est en zone agricole et n'est pas constructible, et ne sera pas semi-constructible non plus à l'avenir. Cet espace pourrait éventuellement accueillir des équipements de service public dans le cadre du regroupement scolaire envisagé mais resterait essentiellement une zone de respiration verte.

Mme la Maire explique donc que M. PRADEL ferait généreusement don à la commune d'une largeur de 5 mètres (sur 67 mètres de longueur). Ensuite, pour une largeur de 10 mètres, le prix du m² serait de 55€ soit la moitié du prix du terrain constructible au m² ; et 70€/m² pour une largeur de 12 mètres.

Alain MARION remarque que dans la proposition financière, la bande de 5 mètres comprise dans les 10 ou 12 mètres sont payantes.

Ana-Paula DUMARTEREY demande pourquoi le rapport du prix au m^2 n'est pas cohérent entre la bande de 10 mètres et la bande de 12 mètres, et que le prix devrait être dégressif au contraire. Selon sa compréhension du courrier, elle accepterait la bande de 5 mètres gratuit et ferait l'acquisition de 10 mètres supplémentaires soit un total de 15 mètres.

Mme le Maire propose à l'assemblée de revoir M. PRADEL pour discuter à nouveau du prix de vente proposé.

Alain MARION propose de remercier M. PRADEL pour la bande de 5 mètres donnée généreusement à la commune, mais pour le reste de la surface, de se baser sur le tarif du terrain agricole soit 0,3879€/ m^2 , soit environ 340€ et de proposer à M. PRADEL 1 000€. Proposition à 56 280€ d'un côté, 1 000€ de l'autre. Alain MARION précise que la commune n'achètera jamais une partie de terrain à 56 000€ pour faire de la respiration verte. La bande 5 mètres suffirait pour le projet de regroupement scolaire.

Alain MARION rappelle que ce terrain n'est pas constructible et que cette notion a été longuement expliquée à M. PRADEL. Ce terrain ne pourra jamais être vendu à un particulier pour mettre une maison dessus puisqu'il s'agit d'un terrain en zone agricole, donc il ne peut pas proposer un tarif du m^2 au prix du terrain constructible, même minoré. Une réunion avec le cabinet Zeppelin étant prévue le lendemain de ce conseil, un point pourra être fait sur la nécessité d'acquérir une partie de cette parcelle.

Stéphane MINCHIN s'interroge sur le principe de donner 5 mètres de largeur, puis dans la suite de la proposition d'inclure les 5 mètres dans la totalité de la bande de 10 m ou 12 m et de faire payer la totalité. En toute logique, les 5 mètres devraient être déduits à chaque fois (pour les 10 m et pour les 12 m) et appliquer le prix souhaité sur la surface restante.

Mme le Maire explique le raisonnement de M. PRADEL, de profiter du calme de sa propriété et du couperet de soleil. M. PRADEL estime qu'en laissant une partie de sa parcelle, sa propriété perd de la valeur et gêne potentiellement la vue qu'il peut avoir depuis sa terrasse. Cependant, il comprend l'intérêt communal du projet de regroupement scolaire et propose de donner 5 mètres de largeur gracieusement à la commune. Il n'est pas dans l'obligation de faire cet effort mais il nous fait une proposition, que le conseil est libre d'accepter ou pas.

Stéphane MINCHIN estime que le prix proposé est trop élevé par rapport à la valeur du terrain et des conditions imposées par M. Pradel.

Mme le Maire rappelle qu'il n'est pas possible d'acheter un terrain au prix du terrain agricole et modifier le zonage sur le prochain PLU, car l'emplacement réservé n'a pas la même valeur.

Alain MARION rappelle l'estimation des Domaines sur un terrain en zone urbaine et en emplacement réservé à hauteur de 27€/ m^2 , loin des 55€ demandés pour un terrain en zone agricole, donc il serait possible de faire une contre-offre raisonnée.

Patrick FERRARIS propose de laisser le terrain en zone agricole sur le prochain PLU puisqu'il s'agit d'un espace de respiration pour l'école et l'acquérir s'il y a un besoin pour la commune.

Mme le maire propose de faire le point avec le cabinet d'études Zeppelin sur la nécessité d'acquérir une partie de cette parcelle et sous quelles conditions. Il faudra par la suite prendre à nouveau contact avec M. PRADEL pour discuter de sa proposition.

- **Rapports 2024 du SEPECC :**

Mme le Maire laisse la parole à Patrick FERRARIS, Président du SEPECC (Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan). Il explique que les rapports annuels 2024 sont communiqués à toutes les communautés de communes, et les communes du territoire du Syndicat. C'est un document qui doit être abordé en Conseil Municipal à disposition du public dans toutes les communes, c'est une obligation réglementaire. Le point important dans ce rapport est le changement des facturations : précédemment, il était facturé la consommation de l'eau et une redevance à l'Agence de l'Eau ; à partir de maintenant, la redevance à l'Agence de l'eau est supprimée, remplacée par une redevance pour la pollution et une redevance proportionnelle au rendement du réseau. Dans les faits, plus un syndicat a un rendement mauvais, moins il a de subvention ; or, pour avoir un meilleur rendement, il faut réaliser des travaux, qui peuvent être supportés par le versement de subventions. En termes de chiffrage, il est prélevé 7 centimes/ m^3 pour l'eau et 11 centimes/ m^3 pour l'assainissement, soit un total de 18 centimes/ m^3 . Cela représente en moyenne 20 à 30 euros par an.

- **Recrutement en vue du départ en retraite d'un agent technique :**

Mme le Maire rappelle que M. Daniel MARGERIT, agent technique polyvalent, part en retraite au 31/12/2025 et qu'il est temps de lancer une recherche de candidats pour prévoir son remplacement. La fiche de poste a été retravaillée par Mme le Maire et Alain MARION pour revoir l'amplitude journalière, les jours travaillés du lundi au vendredi et les missions du poste.

L'amplitude horaire étant de 12h journalières, l'idée serait de moduler les horaires de travail en fonction des saisons. Par exemple commencer plus tôt en été, ou déneiger l'hiver les cours d'école au besoin etc... pour moduler selon l'activité.

Stéphane MINCHIN demande le niveau de rémunération demandé.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un poste ouvert sur un grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de catégorie C.

Stéphane MINCHIN souligne que les fonctionnaires sont les candidats prioritaires puisque c'est le principe dans la fonction publique.

Mme le Maire explique que les contractuels peuvent également candidater sur cette offre d'emploi. L'idée est de ne pas se presser dans le recrutement et regarder attentivement les cv pour garder les candidats les plus qualifiés selon les attentes du conseil.

Alain MARION demande s'il est possible également d'ouvrir le recrutement sur un poste de catégorie B pour recruter plus largement. Il demande si un fonctionnaire de catégorie A pourrait postuler sur cette annonce et être rétrogradé en catégorie B ou C. Mme le Maire répond que ce n'est pas dans l'intérêt de l'agent d'accepter ça, ni en terme de carrière ni en terme de rémunération.

Patrick FERRARIS dit que le conseil peut décider de fermer le poste et embaucher un contractuel, en CDD renouvelable une fois puis embaucher en CDI. Ce n'est pas la sécurité de l'emploi mais il pourrait gagner plus financièrement.

Mme le Maire propose qu'une annonce soit publiée sur emploi-territorial et sur une plateforme pour contractuels, en ouvrant la possibilité de recruter sur un grade de catégorie B et le poste sera adapté selon le profil du candidat.

- **Acquisition d'un tracteur par la commune :**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier JULIA et à Mickaël AUDOUAL sur ce sujet.

Olivier JULIA explique que l'achat du tracteur à hauteur de 15 000 € a été débattue il y a quelques mois pour permettre une autonomie de travail à l'agent technique. C'est un tracteur d'occasion Kubota B3030, équipé d'un godet, qui sera révisé intégralement avant d'être livré à la commune. Le changement de carte grise est en cours. Le tracteur pourra servir à nettoyer les chemins, il est équipé d'un broyeur. L'assurance est souscrite.

- **Pose des guirlandes de Noël sur la commune en décembre 2025**

Mme le Maire rappelle que cette opération (pose et dépose) avait coûté 2 676 € à la commune : 1 752 € de pose et 924 € de dépose. Elle interroge les élus sur leur volonté de poser des guirlandes cette année, et si oui, est-ce qu'elles sont déposées ou laissées installées à l'année.

Ana-Paula DUMARTEREY informe que la société en charge de ce dossier est actuellement en effectif réduit. Il serait bien de les interroger sur la faisabilité pour cette année, et si ce n'est pas le cas, trouver un autre prestataire capable de réaliser cette prestation.

Mme le Maire interroge les élus sur la pose : à l'unanimité, ils souhaitent poser les guirlandes de Noël.

Stéphane MINCHIN interroge sur les lieux de pose : est-ce qu'il est préférable de rester centré sur le village ou sur toute la commune. Sébastien RIMBOD complète en indiquant que cela peut être gênant pour les personnes en périphérie du village, habituées à en avoir dans leur rue.

Mickaël AUDOUAL complète en indiquant que ce ne sont pas les lumières en périphérie qui sont les plus longues à poser, c'est celle sur le fronton de la Mairie qui prend environ ½ journée. Sébastien RIMBOD propose de la laisser accrochée à l'année. Mickaël AUDOUAL précise que certaines lumières ne peuvent pas rester à l'année, elles gêneraient le passage d'engins de chantier.

Mme le Maire conclue sur ce sujet en indiquant que l'entreprise GS Elec va être interrogée sur la pose et la dépose. D'ici l'étape de la dépose, le sujet de maintenir quelques lumières en place pourra être rediscuté.

QUESTIONS DIVERSES :

Boucles cyclo-touristiques Val du Dauphiné :

Mme le Maire explique à l'assemblée que les Vals du Dauphiné tracent des boucles cyclo-touristiques dont l'une traverse la commune sur la rue des Trois Terremens avec la pose de panneaux d'information de sites touristiques. Mme le Maire demande au conseil si, sur le principe, les élus seraient favorables à ce que la boucle traverse la commune de Vignieu ou non. Après proposition, aucune opposition à ce que les Vals du Dauphiné réfléchissent et transmettent une proposition au conseil municipal.

Bulletin annuel 2026 :

Mme le Maire expose l'avancée du bulletin 2026 et les articles manquants à ce jour. Elle remercie Mickaël AUDOUAL de contacter les entreprises pour trouver des encarts publicitaires. Les fichiers définitifs devront être envoyés en novembre à l'imprimeur pour une impression disponible en janvier 2026.

Bornes de recharge :

La commune a reçu un courrier de la société Electric 55 Charging qui accompagne les collectivités dans le développement de la mobilité électrique en assurant l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge sans aucun investissement de la collectivité. La mairie prend en charge uniquement les frais de compteur électrique, soit environ 45 euros par mois. En contrepartie, la société paie une redevance d'occupation correspondant au coût des kilowatts consommés, majoré de 1 centime. L'engagement est sous forme d'une convention d'occupation de 20 ans.

L'emplacement sera à définir dans un deuxième temps : deux lieux sont envisagés Place Fanny Geneste et à proximité du parc.

Après échange avec les élus, Mme le Maire propose de contacter l'entreprise pour en savoir plus et présentera plus d'éléments de réponse lors d'un prochain conseil.

Point voirie :

Mickaël AUDOUAL informe les élus que les travaux Rue du Lavoir sont terminés avec une économie de 2 000 € par rapport au devis signé.

Suite cambriolage CTM – juillet 2025 :

Stéphane MINCHIN interroge Mme le Maire sur le camion communal. Elle répond que le camion communal a été récupéré. Il y avait des réparations à faire (prévues avant le vol) et le contrôle technique à repasser. Ces travaux ont été faits. D'autres travaux (problème de vitrage notamment) ont été chiffrés et seront budgétés l'année prochaine.

Stéphane MINCHIN interroge également sur le local communal. Mme le Maire répond que l'expertise sera faite le 23 octobre 2025. Mme le Maire fait part de son mécontentement du traitement de dossier par l'assurance que ce soit en terme de délai ou d'efficacité. Il n'y a pas d'interlocuteur spécifique au sein de la SMACL ce qui rend le suivi compliqué, malgré les multiples relances du secrétariat. Elle informe également que le contrat avec cette assurance se termine au 31/12, des démarches de demande de devis ont été entreprises avec d'autres assureurs.

Alain MARION interroge Mme le Maire sur le coût de la location du véhicule, en attendant de récupérer le camion communal et demande si ces dépenses seront prises en charge par l'assurance. Mme le Maire répond que cela représente un budget de 2 527.36 €.

Mme le Maire indique qu'un mail de réclamations a été envoyé à la SMACL pour demander le remboursement des frais de gardiennage et de location de véhicules.

Panneaux - signalétique :

Patrick FERRARIS demande s'il est possible d'installer un panneau STOP à la sortie du lotissement Les Jardins de Vignieu ; il y a déjà un mât, mais absence de panneau. Il signale également qu'il en manque un à l'angle du Château de Beauvenir et à La Rivoire.

Mme le Maire répond que ces demandes seront inscrites au budget l'année prochaine.

Rue des Eners :

Olivier JULIA demande à remplacer le miroir Rue des Eners et signale que le lampadaire Rue des Eners clignote. Mme le Maire répond qu'une déclaration à TE38 sera faite.

Session de formation compostage :

Olivier JULIA, élu référent de site de compostage pour la commune, informe les élus qu'une session de formation sur le compostage, ouvert à tous, aura lieu le 12 novembre 2025 de 9h à 17h à Sainte-Blandine. Cette formation est gratuite, avec inscription obligatoire.

Just Queen :

Olivier JULIA interroge Mme le Maire sur le devenir du kiosque. Elle répond que le dossier est entre les mains du liquidateur chargé du redressement judiciaire. La commune aura certainement des nouvelles dans les mois à venir.

ENS de Crucilleux - St-Chef :

Olivier JULIA informe qu'il a été invité par la commune de Saint-Chef à participer à une réunion concernant l'ENS de Crucilleux, situé sur la commune de Saint-Chef, encadré par un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection Biotope). Etaient présents : un écologue, le Département, les propriétaires. Des castors se sont installés sur cet ENS et ont construits des barrages pour s'implanter. Le programme de cet ENS, encadré par l'APPB est anéanti par la présence de ces animaux, espèce extrêmement protégée.

Patrick FERRARIS rappelle que tous les propriétaires de terrains sur la commune de Vignieu dans la continuité de l'ENS de Saint-Chef avaient refusé de vendre ou signer les conventions pour des motifs dérisoires (visites scolaires et périmètre Natura 2000) et cet ENS n'a pas pu être créé sur Vignieu.

Olivier JULIA explique que pour créer un ENS, il faut que la commune soit en maîtrise foncière à minima à 50% de la surface, soit en tant que propriétaire, soit avec des conventions avec les propriétaires actuels.

Maladie – chalarose du frêne :

Olivier JULIA informe les élus qu'une maladie sévit actuellement qui est la chalarose du frêne. Dans notre région, il y a beaucoup de frênes qui sont petit à petit décimés par cette maladie (assèchement des racines et fragilité de l'arbre par conséquent). Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de maintenir ses arbres en pleine santé ou de faire procéder à leur élagage. Mme le Maire propose qu'un article à ce sujet soit rédigé dans le prochain bulletin mensuel pour parler de cette maladie et sensibiliser sur la responsabilité des propriétaires.

Mickaël AUDOUAL complète en indiquant que des frênes ont été abattus pour les travaux du Lavoir et l'élagueur a constaté qu'ils étaient malades.

Communication en période électorale :

Alain MARION rappelle les règles de publicité et de communication en période électorale, notamment sur le bulletin annuel plus particulièrement sur le bilan politique et financier du mandat. Mme le Maire répond qu'elle ne se représente pas, et qu'il ne s'agit donc pas d'une promotion pour une future candidature aux élections municipales.

Clôture de la séance à 22h06.

Le secrétaire de séance,
Patrick FERRARIS

Vu, Mme le Maire
Camille RÉGNIER



